



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/344

Accord sur l'exemption de la redevance de mise à disposition de locaux sis 68 avenue de Bohlen à Vaulx-en-Velin en vertu d'une convention d'occupation au profit de l'Association Grrnd Zero – EI 99075

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/344 - ACCORD SUR L'EXEMPTION DE LA REDEVANCE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 68 AVENUE DE BOHLEN A VAULX-EN-VELIN EN VERTU D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GRRND ZERO – EI 99075 □ □ □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 2004 par un collectif d'artistes lyonnais issus des arts et des cultures dits "underground", Grrnd Zero a pour principal objectif d'offrir aux Lyonnais un lieu culturel dédié aux projets artistiques alternatifs. La diffusion et l'accueil de groupes de musique avant-gardiste et expérimentale représente une large part de leurs activités avec l'organisation d'une programmation annuelle exigeante. En dix ans d'expérience, Grrnd Zero a su conquérir une reconnaissance du public et des professionnels du milieu des musiques actuelles au niveau local, national et même international avec la mise en place de 90 événements et 13 000 visiteurs en moyenne.

Après avoir investi plusieurs lieux pour la réalisation de leur projet, Grrnd Zero s'était installé dans un bâtiment appartenant au Grand Lyon, au 40 rue Pré Gaudry à Lyon 7<sup>e</sup> dans les anciennes usines Brossette. Ces locaux étant voués à destruction dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Girondins, un nouveau bâtiment a été proposé à l'association. Il s'agit d'une usine désaffectée, située à Vaulx-en-Velin, 68 avenue de Bölhen proche du centre commercial Carré de Soie et appartenant au Grand Lyon. Ce tènement comprend un bâtiment de 545 m<sup>2</sup> à usage de bureaux et une partie d'un hangar d'une superficie de 1 455 m<sup>2</sup>.

La Ville de Lyon est locataire principal de ces locaux par convention avec le Grand Lyon signée en juin 2014. Elle les met à disposition de Grrnd Zero pour une durée de 5 ans renouvelable 1 an. La redevance annuelle a été fixée à 11 300 €.

Toutefois, l'Association Grrnd Zero a sollicité la gratuité de la mise à disposition et par conséquent, le non recouvrement de la redevance prévue. La Ville de Lyon, soucieuse de maintenir une diversité des esthétiques musicales, souhaite apporter son soutien à ce projet. Il vous est donc proposé d'accorder la gratuité de cette occupation et d'exempter Grrnd Zero du paiement de la redevance.

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 68 rue de Böhlen à Vaulx-en-Velin, consentie à l'Association Grrnd Zero pour le développement de son projet culturel, est approuvée.

2. L'Association Grrnd Zero est exemptée de la redevance.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN